

Objet : Modification du règlement intérieur pour le Multi Accueil du Lac d'Aiguebelette
EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Intercommunal d'Action Sociale du LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 03 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et 3 décembre à 18 heures 00

Le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr ZUCCHERO, Président.

Présents : MMES FRANCONY, LAVOREL, POLLET et MM BOIS, GALOCHE, SOMVEILLE,

Absents excusés : MMES ALLARD (Pouvoir à Mme FRANCONY), ANDRIOT, MARCHAIS, TAVEL et M. VEUILLET.

Monsieur le Président indique la nécessité de retracer dans un règlement les modalités relatives à l'organisation du travail des agents au sein de l'établissement.

Ce règlement rappelle les dispositions légales et réglementaires applicables en matière d'organisation du travail. Il précise les modalités de cette organisation pour l'ensemble du personnel et en retrace les spécificités pour le Multi Accueil du Lac d'Aiguebelette.

Pour rappel, il est proposé la fermeture des structures sur la période d'août.

Les modifications du règlement intérieur du CIAS ont été soumises à l'avis du Comité Social Territorial en date du 18 novembre 2024,

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 modifié relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n°2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique d'Etat,

VU le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 modifié relatif à l'ARTT dans la Fonction publique territoriale,

VU le projet de règlement intérieur,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date 18 novembre 2024,

APPROUVE le règlement intérieur ci-après annexé.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

